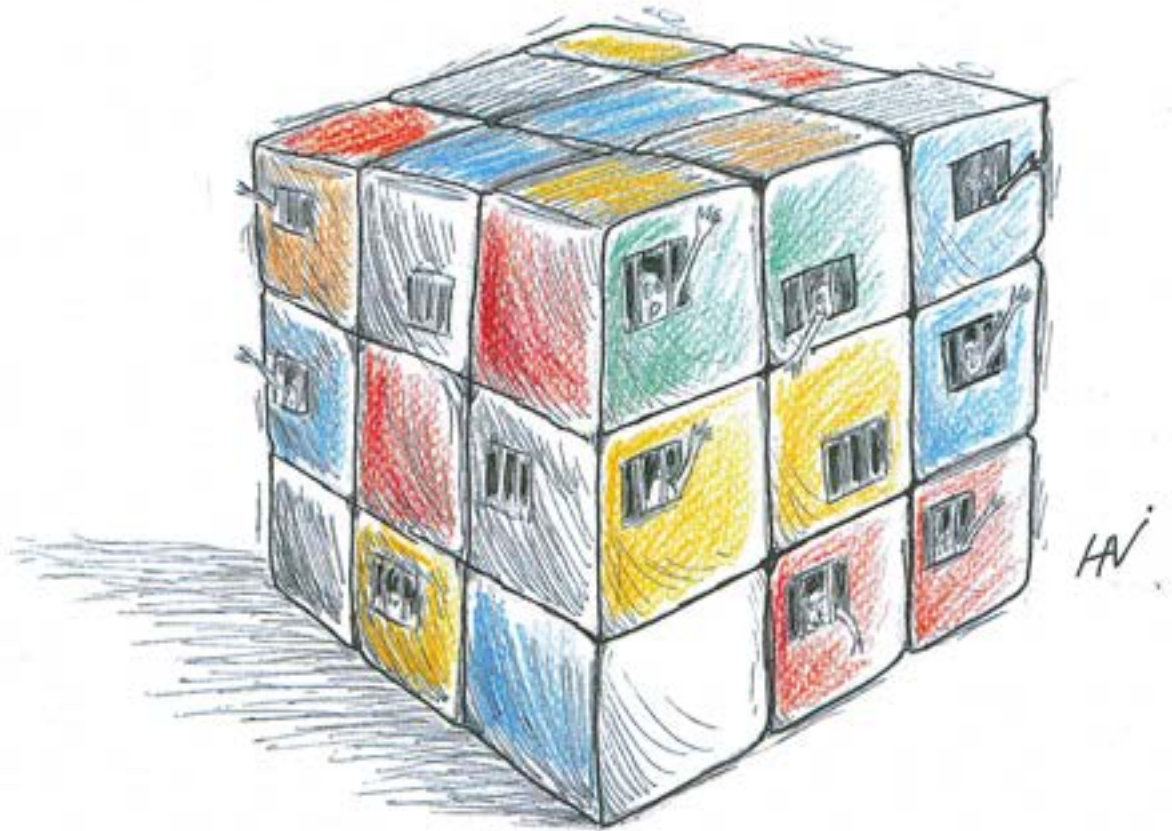




association pour  
la prévention  
de la torture



Rapport annuel 2017  
**40 ans de prévention de la torture**

“

Sachant que les heures et les jours qui suivent l'arrestation sont les plus dangereux pour le détenu, on ne peut que souhaiter [...] la création d'un système qui permette une action immédiate et même préventive : l'existence d'un contrôle permanent par une commission autorisée à visiter à n'importe quel moment et sans plainte préalable les lieux de détention et même les postes de police. ”



Jean-Jacques Gautier, 1976  
Fondateur de l'APT (1912–1986)

## 40 ans de prévention de la torture

**1976**

La « proposition Gautier » pour un système de visites des lieux de détention

**1977**

Création du Comité suisse contre la torture (CSCT)

**1984**

Adoption de la Convention des Nations Unies contre la torture

**1987**

Adoption de la Convention européenne pour la prévention de la torture

**1992**

Le CSCT devient l'Association pour la prévention de la torture (APT)

**2002**

Adoption du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) et des Lignes directrices de Robben Island pour l'interdiction et la prévention de la torture en Afrique

**2004**

L'APT publie le premier guide pratique sur les visites des lieux de détention

**2006**

L'OPCAT entre en vigueur

**2011**

L'APT convoque le *Forum mondial sur l'OPCAT*, réunissant plus de 300 acteurs de la prévention de la torture provenant de 90 pays

**2014**

L'APT lance une série de symposiums pour faciliter l'échange de connaissances et de pratiques sur les vulnérabilités en détention entre mécanisme nationaux de prévention et expert-e-s reconnu-e-s

**2015**

L'APT lance *Focus Détention*, une base de données en ligne qui offre analyses et normes en matière de droits humains sur la prison

**2016**

« *La prévention de la torture, est-ce que ça marche ?* » Une vaste étude empirique mandatée par l'APT confirme l'efficacité des mesures de prévention de la torture

**2017**

100 États ont ratifié ou signé l'OPCAT

Accompagner nos partenaires

sur le terrain

Protéger les droits de toutes les personnes privées de liberté

## Mot de la Présidente

Depuis l'idée originale de Jean-Jacques Gautier d'un système de visite des lieux de détention, la prévention a fait son chemin. La transparence des lieux de privation de liberté a progressé et la nécessité de mettre en place des garanties pour empêcher les violations est reconnue. La chronologie ci-dessous et ce présent rapport annuel montrent le rôle moteur de l'APT dans ces développements.

Derrière ces avancées se trouvent des personnes : Jean-Jacques Gautier bien sûr, mais aussi Niall McDermott de la Commission internationale de juristes, qui a très tôt proposé d'appliquer l'idée de M. Gautier sous la forme d'un protocole facultatif à la Convention contre la torture (l'OPCAT). Ce projet a été poursuivi par les Secrétaires généraux de l'APT, François de Vargas, Claudine Haenni et Mark Thomson, avec le soutien des membres du Conseil et l'équipe, qui aide et conseille les partenaires nationaux dans la mise en œuvre de l'OPCAT et d'autres initiatives de prévention de la torture.

Aujourd'hui, l'OPCAT n'est pas un simple traité mais une réalité quotidienne dans plus de 60 pays, grâce aux mécanismes nationaux de prévention. Des femmes et des hommes sont présents dans les lieux d'enfermement, examinent de près les conditions de détention, écoutent les

personnes privées de liberté ainsi que les personnels, questionnent les pratiques, analysent les situations et les risques de torture, et recommandent des changements, des réformes et des améliorations.

Grâce à leur travail inlassable, les détenu-e-s, les personnes internées en institutions psychiatriques, les migrant-e-s, et les enfants en établissements sociaux, ne sont plus invisibles, ne sont plus oublié-e-s. Le respect de leurs droits et de leur dignité est renforcé, et les risques de torture ou autres mauvais traitements se trouvent ainsi diminués.

Dans le monde actuel, les défis sont cependant nombreux et la coopération et les efforts conjoints de tous sont nécessaires pour y faire face. Le chemin à parcourir est encore long pour que les droits et la dignité de toutes les personnes privées de liberté soient pleinement respectés. Plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien pour continuer cette route.

Martine Bruntschwig Graf, Présidente



“ Cher Mark, Le travail que vous faites tous les jours n’a pas de prix. Son impact tant au niveau international qu’au niveau national est plus grand que la somme de ses parties et contribue à créer les bases d’un traitement équitable, fondé sur la dignité et la justice, de toutes les personnes au Chili et dans le monde. ”

Michelle Bachelet, Présidente du Chili, 18 mars 2018

APT Mark Thomson rencontre  
Michelle Bachelet, mai 2017.  
© Présidence du Chili

### LA DIGNITÉ ET LA JUSTICE DOIVENT PRÉVALOIR

Ce rapport annuel vous donne un aperçu de notre impact en collaboration avec nos nombreux partenaires dans la prévention. Pour la première fois, nous mettons à votre disposition une version en ligne, pour aller plus loin. Vous pouvez également suivre les avancées dans la mise en œuvre de notre « agenda pour le changement » et de notre plan stratégique 2016-2019, et découvrir la cohérence de notre travail en 2017.

Par exemple, les conclusions de la recherche indépendante que nous avons mandatée il y a quelques années nous ont incité-e-s à accorder plus d’attention à la mise en place de garanties en détention et à leur mise en œuvre sous le contrôle d’institutions indépendantes. Il s’agit là d’un bon exemple de la manière dont nous **mobilisons** les États, les expert-e-s et la société civile autour d’un programme de réformes pouvant conduire à de réelles améliorations.

Changer la politique et les pratiques en matière de détention est rarement facile et presque tous nos partenaires ont besoin de notre soutien pour réviser les lois, les former au monitoring de la détention et les **accompagner** par le biais de réformes nationales spécifiques qui peuvent prendre plusieurs années. Un travail que nous poursuivons avec, par exemple, les mécanismes nationaux de prévention émergents en Afrique du Nord.

Cependant, nous pouvons déjà faire beaucoup pour mieux **protéger** la dignité et les droits de toutes les personnes privées de liberté, en particulier celles qui sont les plus vulnérables aux abus et à la discrimination. Ainsi, les audiences de garde à vue au Brésil ont permis de réduire le nombre de personnes arrêtées envoyées en détention provisoire, et nos conseils aux juges sur cette procédure contribuent à décourager les abus de la police.

Mark Thomson, Secrétaire général



Mobiliser pour la  
prévention de la torture



Accompagner nos  
partenaires sur le terrain



La Prévention de la torture  
dans le monde



Protéger les droits de toutes  
les personnes privées de liberté



D’une initiative locale  
à une réalité globale



Augmentation des demandes  
mais diminution du revenu



Personnel & Conseil de l’APT  
et Portée mondiale en 2017

## Mobiliser pour la prévention de la torture

“ Chaque victime de torture est une victime de trop. Alors que certains chefs d'État remettent en cause l'interdiction absolue de la torture, la meilleure façon de lutter contre la torture et de parvenir à un monde sans torture est de travailler ensemble pour assurer sa prévention partout.

Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, avec ses prédécesseurs – Juan Méndez, Manfred Nowak et Theo Van Boven – à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, 26 juin 2017

Image de la vidéo d'animation « Transformer les pratiques policières: de la coercition à la justice » © APT-ATI

### MOBILISER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE GARANTIES PENDANT LA GARDE À VUE

La mise en place de garanties dès les premières heures de la garde à vue, telles que l'accès immédiat à un-e avocat-e et la notification des proches, a le plus grand impact sur la réduction des risques de torture, comme le montre la recherche que nous avons mandatée, « *La prévention de la torture, est-ce que ça marche?* ». Nous avons donc mobilisé les États et d'autres acteurs nationaux autour de l'importance de leur mise en œuvre effective.

À cette fin, nous avons facilité des échanges sur les principales garanties entre autorités, ONG, mécanismes nationaux de prévention (MNP) et responsables de l'application des lois: les bonnes pratiques de mise en œuvre ont été discutées lors d'un symposium international d'expert-e-s que nous avons convié-e-s à Genève et d'une table ronde avec des hauts officiers de police, organisée conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Nous avons également mobilisé la communauté internationale, en étroite collaboration avec l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Juan Méndez, pour soutenir l'élaboration de normes sur les entretiens non coercitifs et les garanties connexes. Suite à une réunion de stratégie conjointe à Genève, nous avons favorisé la mise en place d'une large coalition d'expert-e-s, de praticien-ne-s de l'application des lois et de représentant-e-s du gouvernement. Un groupe d'expert-e-s a ensuite été chargé d'élaborer les normes. Nous avons également dynamisé le processus avec la production d'un outil de plaidoyer sous la forme d'une animation, « *Transformer les pratiques policières; de la coercition à la justice* ».

### AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **Australie:** OPCAT ratifié en décembre. Nous y avons contribué grâce à des réunions avec des expert-e-s dans le pays et un document de position sur l'OPCAT dans les États fédéraux.
- **Indonésie:** engagement à ratifier l'OPCAT suite à une session de sensibilisation des parlementaires que nous avons co-organisée avec cinq institutions nationales, et du plaidoyer conjoint de ces institutions lors de la visite d'étude que nous leur avons organisée à Genève.
- **Mexique:** adoption d'une nouvelle loi contre la torture, qui confère le mandat du MNP à l'Institution nationale des droits de l'homme et tient compte de la quasi-totalité de nos recommandations.



### 26 MÉDIAS DANS 14 PAYS

L'APPEL CONJOINT DES RAPPORTEURS SPÉCIAUX DES NATIONS UNIES SUR LA TORTURE SUR LA PRÉVENTION DU 26 JUIN A TROUVÉ UN LARGE ÉCHO DANS LES MÉDIAS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU MONDE



### 1,500 VUES EN 14 LANGUES

EN 2017 NOTRE VIDÉO D'ANIMATION SUR LE PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE (OPCAT) A CONTINUÉ À ÊTRE UTILISÉE DANS LE MONDE ENTIER POUR MOBILISER AUTOUR DU CONCEPT DE PRÉVENTION DE LA TORTURE



### 235 PERSONNELS PÉNITENTIAIRES

FORMÉS EN 2017 À LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET À L'OPCAT AU PANAMA ET AU MAROC

### 40 ANS DE MOBILISATION

La vision de Jean-Jacques Gautier d'un système de visites des lieux de détention est devenue une réalité avec l'adoption en 1987 de la Convention européenne pour la prévention de la torture. L'adoption du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) en 2002 a marqué la création d'un **système préventif mondial**. Sa principale innovation est l'exigence de mettre en place des mécanismes nationaux de prévention qui effectuent des visites régulières dans tous les lieux de détention.

Accompagner  
nos partenaires  
sur le terrain

“ La prévention est efficace. Si l’OPCAT a été ratifié par 83 États en à peine 10 ans, ce n’est pas par simple opportunité, mais bien par conviction. Alors, le défi pour les années à venir sera bien celui d’une pédagogie inlassable de terrain. ”

Catherine Paulet, psychiatre, membre du Sous-Comité de l’ONU pour la prévention de la torture, à l’occasion du 40e anniversaire de l’APT

Bloc de cellules  
© Bob Jagendorf

## ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX MNP EN AFRIQUE DU NORD

Nous avons soutenu les deux premiers Mécanismes nationaux de prévention (MNP) de la région, en Tunisie et en Mauritanie, tout au long de l’année. Le même défi se posant pour ces deux États – celui de mettre en place une nouvelle institution avec un mandat préventif, une nouvelle approche dans la région – nous avons travaillé au renforcement de leurs capacités et adapté nos modules de façon à répondre efficacement à leurs besoins institutionnels et opérationnels respectifs.

Nos sessions de formation pour MNP en Tunisie et en Mauritanie comprenaient des visites de lieux de privation de liberté. Nous avons également facilité des visites d’étude pour ces institutions en Suisse, ainsi que des visites de prévention avec les MNP français et britanniques, pour les aider à s’inspirer des bonnes pratiques en matière de visites préventives et à se familiariser avec des modalités de travail et des structures organisationnelles efficaces. Nous les avons aussi soutenus dans la préparation et le suivi des visites du Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture.

La prévention de la torture ne pouvant être réalisée que dans un cadre de coopération et de dialogue, nous avons continué à nous entretenir régulièrement avec les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile concernées, et à encourager les MNP à mettre en œuvre leur mandat en harmonie avec les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux existants.

## AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **Géorgie**: le MNP a élaboré des directives internes, entres autres sur le suivi de ses recommandations, sur la base de trois de nos ateliers et d’un suivi à distance.
- **Paraguay**: le MNP a mis en place une nouvelle « perspective de changement » dans son plan opérationnel suite à l’un de nos ateliers.
- **Rwanda**: le Cabinet a adopté le projet de loi sur le futur MNP en janvier 2018, grâce à notre soutien continu depuis la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture en 2015, y compris des conseils et une aide technique pour la rédaction du projet de loi modifiant la base légale de l’Institution nationale des droits de l’homme pour inclure le mandat du MNP.



60 MNP  
108 JOURS

TOTAL DE NOS INTERACTIONS DIRECTES AVEC LES MÉCANISMES NATIONAUX DE PRÉVENTION (MNP) EN 2017



185 MEMBRES DE MNP FORMÉS EN 2017

## 40 ANS D’ACCOMPAGNEMENT

En 2003, nous avons créé un « programme de visites » axé sur le monitoring de la détention pour soutenir les organes de monitoring indépendants. Nous avons publié le premier guide pratique sur les visites des lieux de détention (en 2004), désormais disponible en 15 langues. Depuis, nous avons publié plus de 50 outils pratiques et développé des modules de formation pour le monitoring des lieux de détention qui comprennent des exercices pratiques.



## Europe et Asie centrale

Avec le plus grand nombre de MNP opérationnels, les expériences dans la région sont diverses, certains MNP célébrant leur 10<sup>e</sup> anniversaire (France, Géorgie) et d'autres commençant à peine leur travail (Italie). Notre coopération bilatérale avec la Géorgie, le Kirghizistan et la Roumanie a contribué à renforcer les capacités de monitoring et à favoriser le changement sur le terrain, tandis que les échanges entre pairs ont consolidé l'émergence de communautés d'expert-e-s. Notre participation active aux réunions et consultations régionales d'expert-e-s a influencé l'élaboration de politiques et d'outils pratiques, tels qu'un guide de l'OSCE sur le monitoring de la détention dans le contexte de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation, et une liste de vérification de l'ONUDC pour évaluer la conformité aux règles « Nelson Mandela ».

## Amériques

Des changements juridiques et institutionnels importants ont été réalisés en Amérique latine, auxquels nous avons grandement contribué. Le Mexique et le Panama ont adopté de nouvelles lois contre la torture et sur leurs MNP respectifs; le projet de loi sur le MNP du Chili est examiné par le Parlement; et le MNP de l'Argentine a été établi. Grâce à notre soutien, les synergies entre les bureaux des médiateurs/-trices désigné-e-s comme MNP ont également augmenté, renforçant leur efficacité en tant qu'institutions de surveillance. Les MNP de la région accordent désormais une plus grande attention aux garanties de détention essentielles dans les premières heures de garde à vue, mais proposent également des recommandations pour combler le fossé entre la loi et la pratique, souvent identifié comme un défi majeur dans la région.

**MNP:** Mécanisme national de prévention

**INDH:** Institution nationale des droits de l'homme

**OPCAT:** Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture

### État de la mise en œuvre de l'OPCAT

- États parties à l'OPCAT qui ont désigné leur MNP
- États parties à l'OPCAT qui doivent encore désigner leur MNP
- États signataires supplémentaires de l'OPCAT

## Moyen-Orient et Afrique du Nord

Avec deux MNP émergents en Mauritanie et en Tunisie, l'adoption au Liban de la loi qui donne le mandat de MNP à l'INDH, ainsi que la ratification de l'OPCAT par l'État de Palestine, la mise en œuvre de l'OPCAT progresse dans la région tandis que le concept de prévention de la torture gagne du terrain. Nous avons accompagné les jeunes MNP mauritanien et tunisien, tout en soutenant l'INDH marocaine dans la sensibilisation des autorités et le renforcement de ses capacités en vue de sa désignation en tant que MNP. Nous avons également renforcé la dynamique de prévention régionale en co-organisant la première réunion des MNP d'Afrique du Nord. Nous avons enfin apporté aux autorités libanaises une expertise technique dans la mise en œuvre de leur loi désignant l'INDH comme MNP.

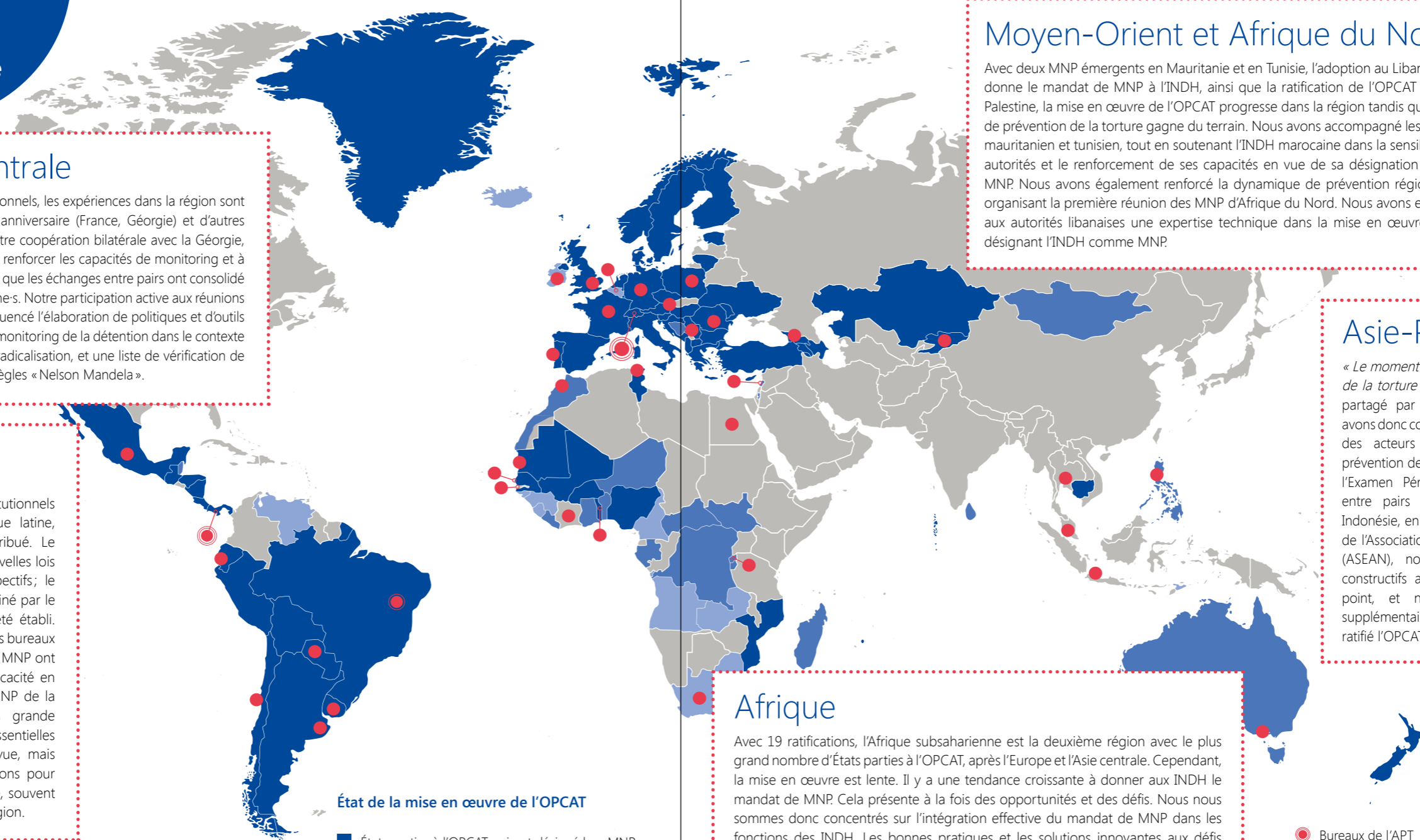
## Asie-Pacifique

« Le moment est venu de renforcer la prévention de la torture dans la région » était le sentiment partagé par nos partenaires régionaux. Nous avons donc contribué à une plus forte mobilisation des acteurs nationaux et régionaux sur la prévention de la torture à travers le processus de l'Examen Périodique Universel, des échanges entre pairs et un engagement bilatéral en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous avons facilité des échanges constructifs avec le Forum des INDH. Dernier point, et non des moindres, deux États supplémentaires – l'Australie et Sri Lanka – ont ratifié l'OPCAT à la fin de l'année.

## Afrique

Avec 19 ratifications, l'Afrique subsaharienne est la deuxième région avec le plus grand nombre d'États parties à l'OPCAT, après l'Europe et l'Asie centrale. Cependant, la mise en œuvre est lente. Il y a une tendance croissante à donner aux INDH le mandat de MNP. Cela présente à la fois des opportunités et des défis. Nous nous sommes donc concentrés sur l'intégration effective du mandat de MNP dans les fonctions des INDH. Les bonnes pratiques et les solutions innovantes aux défis communs ont également été discutées lors d'une réunion régionale des INDH africaines désignées comme MNP. Au Rwanda, nous avons soutenu le processus législatif désignant l'INDH en tant que MNP.

- Bureaux de l'APT
- Représentante nationale de l'APT
- Pays où l'APT a travaillé en 2017



Protéger les droits  
de toutes les  
personnes privées  
de liberté

“ Nous avons affaire à la liberté lorsque nous sommes en proie à notre plus grande vulnérabilité et notre plus grande détresse. Par conséquent, nous avons besoin d’être écoutés et traités avec dignité, et que notre voix soit respectée. ”

Graham Morgan, Commission de santé mentale pour l’Écosse, expert avec expérience vécue, Vidéo du Symposium Jean-Jacques Gautier sur le monitoring des institutions psychiatriques

Lancement du projet d’audiences préliminaires à la Cour de Justice d’Espírito Santo, mai 2015.  
© Gil Ferreira, Conseil National de Justice

### RENFORCER L’IMPACT PRÉVENTIF DES AUDIENCES PRÉLIMINAIRES AU BRÉSIL

Nous avons redoublé d’efforts pour accroître l’impact des audiences de garde à vue en tant que moyen de prévenir la torture et autres mauvais traitements au Brésil. Cette mesure innovatrice, récemment introduite, garantit qu’une personne arrêtée est traduite devant un juge dans les 24 heures. Elle offre une opportunité unique aux juges, aux procureurs et aux défenseurs publics de surveiller la conduite de la police, de détecter les abus et d’ouvrir des enquêtes, en vue de prévenir de futurs abus.

Cependant, les audiences préliminaires ne peuvent avoir un impact significatif et durable que si tous les acteurs de la justice pénale adoptent une position claire sur l’interdiction absolue de la torture et autres mauvais traitements et si les audiences sont conduites de manière adéquate. À cette fin, nous avons élargi notre partenariat avec le pouvoir judiciaire – menant à la signature d’un protocole d’entente avec le Conseil national de Justice – et entamé des discussions avec le Ministère public pour les sensibiliser sur leur rôle essentiel dans la prévention de la torture. Nous avons également donné des formations sur les procédures pratiques et la méthodologie des audiences de garde à vue, notamment sur la manière d’assurer la mise en œuvre des garanties, et utilisé cette opportunité pour enquêter sur les conditions de détention et de traitement des personnes détenues.

### AUTRES ACCOMPLISSEMENTS

- **Migration:** L’orientation trop carcérale du projet de codification du Conseil de l’Europe sur les conditions de rétention administrative des migrants a été remise en question, suite à des consultations avec la société civile, dont l’APT.
- **Traitement des prisonniers:** 18 mécanismes nationaux de prévention de toutes les régions sont mieux équipés pour contrôler la mise en œuvre des « Règles Nelson Mandela », grâce à une Université d’été organisée conjointement avec Penal Reform International et l’Université de Bristol.



NOTRE BASE DE DONNÉES  
EN LIGNE SUR LES NORMES  
EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS  
EN PRISON A ÉTÉ UTILISÉE PAR :

7’000+ UTILISATEURS  
DEPUIS 166 PAYS



800 TÉLÉCHARGEMENTS

DE NOTRE RAPPORT SUR  
LE MONITORING DES INSTITUTIONS  
PSYCHIATRIQUES EN 2017

### 40 ANS DE PROTECTION

En 2014, nous avons décidé de renforcer le rôle des mécanismes nationaux de prévention dans la protection des personnes en situation de vulnérabilité et organisé des symposiums sur les enfants en détention (2014), les personnes LGBTI en détention (2015) et le monitoring des institutions psychiatriques (2016). En 2016, avec l’adoption de notre nouvel « Agenda pour le changement », nous avons mis l’accent sur la protection des personnes pendant les premières heures de garde à vue, lorsque les risques de torture et d’autres mauvais traitements sont accrus.

L'APT célèbre  
ses 40 ans!

“ La prévention de la torture, ce n'est pas très attirant, et encore moins visible – comment pouvons-nous mesurer quelque chose qui n'est pas censé avoir eu lieu? – Mais ça porte ses fruits. Il suffit de regarder ce que l'APT a fait en 40 ans! ”

Marina Rollman, à l'occasion  
du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'APT, 14 septembre 2017

*Hani Abbas dessine la complexe  
situation des détenus en direct durant  
la soirée des 40 ans de l'APT*

#### 40 ANS DE PRÉVENTION DE LA TORTURE: D'UNE INITIATIVE LOCALE À UNE RÉALITÉ GLOBALE

Prévenir la torture en 2017 était le thème de la table ronde organisée en avril à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève. Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, a souligné la sombre réalité de la torture et noté: «*Nous ne pouvons pas changer l'histoire rétroactivement. Par conséquent, si nous voulons changer l'histoire, nous devons le faire à l'avance*». L'impact positif du monitoring des lieux de détention combiné à l'action des États a été mis en évidence par Catherine Paulet, psychiatre pénitentiaire et experte dans le monitoring des lieux de détention, à travers des exemples concrets d'amélioration des conditions de détention dont elle a été témoin au cours des dix dernières années.

À une époque d'«*amnésie collective*» et de récits officiels banalisant et justifiant même la torture au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, les intervenant-e-s ont insisté sur la nécessité cruciale d'unir les efforts et les ressources pour mettre fin à cette pratique répugnante. Le rôle de l'APT en tant que force de rassemblement a été reconnu par le Département fédéral suisse des affaires étrangères, qui nous a également encouragés, en tant que partenaire stratégique, à continuer d'être un moteur d'innovation et un exemple de persévérance et d'efficacité.

En septembre, nous avons également organisé un événement culturel et de collecte de fonds dans les jardins du Centre Jean-Jacques Gautier. Dix artistes ont contribué au succès de la soirée avec leur talent, leur musique, leurs peintures et leurs dessins, ravivant ainsi la communauté des «*Artistes contre la torture*» créée il y a 25 ans. Nous les remercions, ainsi que les autorités suisses et internationales, les partenaires et ami-es de l'APT qui, par leur présence et malgré le froid, ont exprimé leur soutien à la prévention de la torture et à notre travail.

#### ARTISTES QUI ONT

ANIMÉ  
LA SOIRÉE

DONNÉ UNE ŒUVRE  
en faveur des activités  
de l'APT dans le monde



Hani Abbas  
Dessinateur



José Albiol



Marie-Adèle Borsinger  
Actrice et scénariste



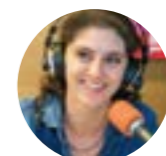
John Armleder



Elina Duni  
Chanteuse et compositrice



Alexandre Bianchini



Marina Rollman  
Humoriste et chroniqueuse radio



Sylvie Fleury



Quatuor de Genève



Mai-Thu Perret



Compte d'exploitation  
et Bilan 2017\*

PRODUITS 2017	CHF
<b>Revenus affectés</b>	
Gouvernements étrangers	566,804
Autorités et institutions publiques suisses	339,309
Fondations privées	162,945
Organisations intergouvernementales	20,746
<b>Total revenus affectés</b>	<b>1,089,804</b>
<b>Revenus non-affectés</b>	
Gouvernements étrangers	488,841
Autorités et institutions publiques suisses	250,000
Fondations privées	487,998
Autres subventions	10,590
Autres revenus	664,065
Services pour le CTI	66,473
<b>Total revenus non-affectés</b>	<b>1,967,967</b>
<b>Total produits</b>	<b>3,057,771</b>

CHARGES 2017	CHF
<b>Opérations</b>	(1,707,763)
<b>Communication et Publications</b>	(508,396)
<b>Direction et Secrétariat</b>	(646,858)
<b>Orientation et Stratégie</b>	(30,719)
Amortissement des actifs immobilisés	(86,777)
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(2,980,513)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>77,258</b>
Intérêts, frais bancaires, diff. de change	(8,783)
Dépenses de l'année précédente	(13,751)
Revenus des années précédentes	421
<b>Résultat avant affectation des fonds</b>	<b>55,145</b>
Attribution aux fonds affectés	(1,089,804)
Utilisation des fonds affectés	1,181,847
<b>Diminution nette des fonds affectés</b>	<b>92,043</b>
<b>Résultat 2017 (avant l'allocation du capital)</b>	<b>147,188</b>
Allocation au capital lié	(200,000)
<b>Résultat 2017</b>	<b>(52,812)</b>

ACTIFS	CHF
<b>Actifs circulants</b>	
Liquidités	1,000,730
Contributions à recevoir	83,052
Actifs de régularisation et autres actifs circulants	66,956
Œuvre d'art	50,000
<b>Total actifs circulants</b>	<b>1,200,738</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	
Centre Jean-Jacques Gautier	2,867,057
Matériel de bureau	18,088
Agencement et installations	62,908
Matériel et logiciels informatiques	0
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>2,948,053</b>
<b>Total des Actifs</b>	<b>4,148,791</b>

PASSIFS	CHF
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	
Produits reçus d'avance	487,070
Dettes Centre Jean-Jacques Gautier	5,414
Passifs de régularisation et autres dettes	241,276
Compte courant CTI	209,847
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>943,607</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>	
Fondation Pro Victimis	200,000
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>200,000</b>
<b>Fonds affectés</b>	
Fonds affectés à des projets en cours	156,326
Fonds affectés Centre Jean-Jacques Gautier	2,547,684
<b>Total fonds affectés</b>	<b>2,547,684</b>
<b>Capitaux propres</b>	
Capital lié	200,000
Réserve Centre Jean-Jacques Gautier	261,967
Autres réserves	90,000
Report à nouveau	(197,981)
Résultat de l'exercice	(52,812)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>301,174</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>4,148,791</b>

AUGMENTATION DES DEMANDES  
MAIS DIMINUTION DU REVENU

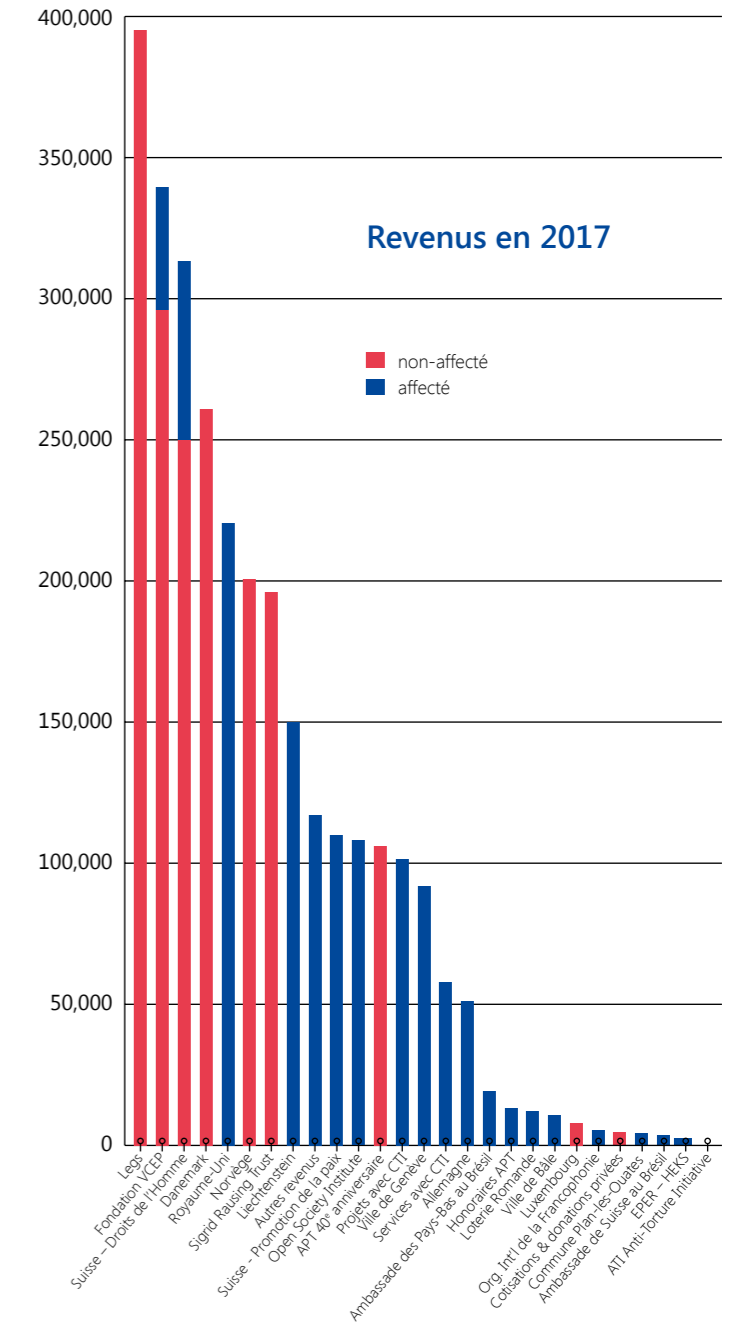
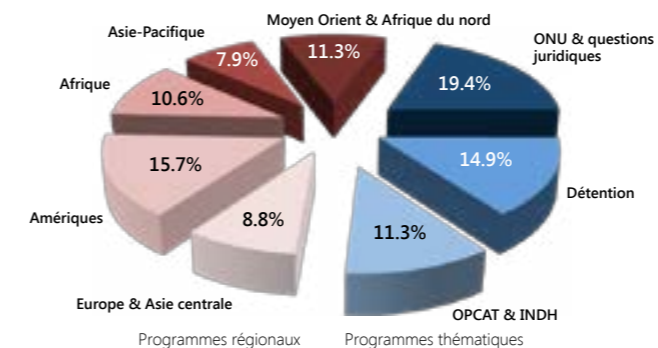
L'année 2017 a confirmé la tendance de certains gouvernements à réorienter leurs politiques de coopération vers des problématiques plus médiatisées que la lutte contre la torture telles que l'immigration. Le choix de certains donateurs institutionnels de concentrer de gros financements sur un nombre plus limité de bénéficiaires est également une source de préoccupation. De par sa taille moyenne, l'APT est particulièrement menacée par cette évolution.

L'APT n'avait pas présenté de résultat négatif depuis 2014. Pour faire face à cette situation, nous nous sommes efforcés de réduire autant que possible les charges de fonctionnement, sans pour autant nuire à la qualité de notre réponse opérationnelle, plus sollicitée que jamais dans toutes les régions du monde.

En parallèle, nous avons poursuivi notre travail de recherche de nouvelles sources de financement. Certains efforts auprès de fondations privées et de donateurs individuels commencent à porter leurs fruits. Cela a été démontré lors de la soirée culturelle et artistique tenue à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire, qui a permis d'engager et de fidéliser un public plus large que nos partenaires traditionnels.

« Moins de ressources pour toujours plus de demandes ». Voilà à quoi pourrait se résumer la situation actuelle. C'est pourquoi, plus que jamais, nous avons besoin de nos amis et partenaires. Il importe non seulement que vous réaffirmiez votre soutien, mais aussi que vous jouiez un rôle d'ambassadeurs/-trices pour persuader d'autres bailleurs de fonds à nous aider à construire des sociétés sans torture qui protègent la dignité de toutes les personnes privées de liberté.

Répartition des dépenses opérationnelles pour 2017



\*données provenant des comptes annuels disponibles sur notre site web

Conseil de l'APT,  
Conseil consultatif  
et Personnel  
en 2017



**PRÉSIDENTE**

Martine Brunschwig Graf\*\*, Suisse

**VICE-PRÉSIDENTS**

Michael Kellett\*\*, Royaume-Uni  
Erika Schläppi\*\*, Suisse

**TRÉSORIER**

Klaus Belzer\*\*, Suisse

**MEMBRE HONORAIRE**

Marco Mona, Suisse

**CONSEIL CONSULTATIF**

Maggie Beirne, Royaume-Uni  
Silvia Casale, Royaume-Uni  
Rafendi Djamin, Indonésie  
Malcolm Evans, Royaume-Uni  
Nejib Hosni, Tunisie  
Bacre Waly N'Diaye, Sénégal  
Maggie Nicholson, Royaume-Uni  
Erik Prokosch, Suisse  
Jean-Pierre Restellini, Suisse  
Paz Rojas, Chili

**PERSONNEL**

Mark Thomson, Barbara Bernath, Audrey Olivier Mural, Sandra Andenmatten, Jean-Sébastien Blanc, Benjamin Buckland, Eva Csergö, Rachel Delapierre, Sylvia Dias, Rosita Ericsson\*, Catherine Felder, Veronica Filippeschi, Carmen Fleitas, Anja Härtwig, Colombe Holloway\*, Isabelle Heyer Frigo, Octavian Ichim\*, Anne Lardy, Sara Vera López, Adrian Moore, Andra Nicolescu\*, Jean-Baptiste Niyizurugero, Sylvie Pittet\*, Matthew Sands\*, Yasmine Shams, Cécile Trochu Grasso, Ivona Truscan\*, Romain Zappella, Shazeera Zawawi  
Fellow: Guillemette Moulin  
Stagiaire: Alexis Comninos

\* Seulement pour une partie de l'année

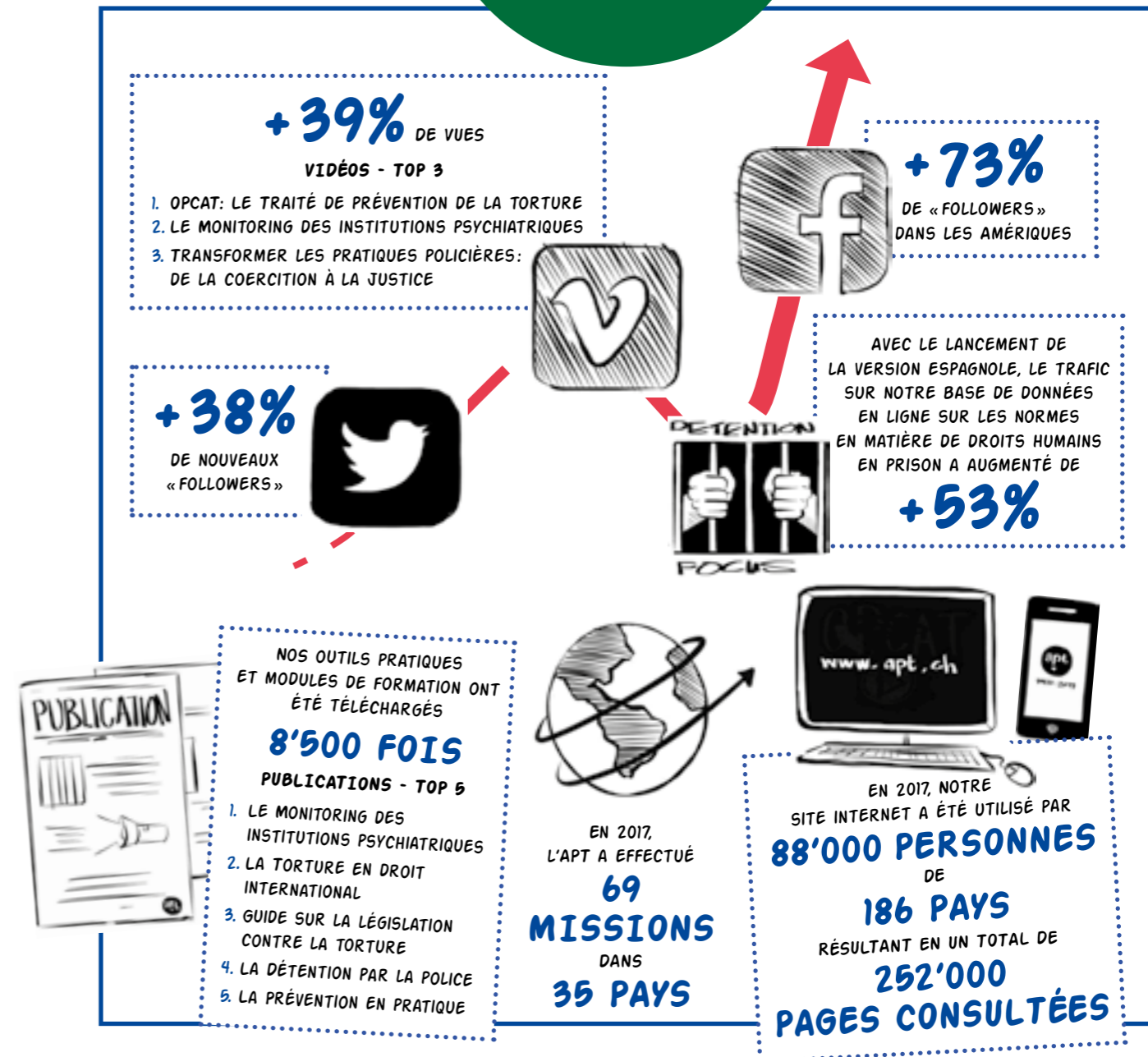
**MEMBRES DU CONSEIL**

Abdelwahab Hani, Tunisie  
José de Jesus Filho, Brésil  
Cecilia Jimenez-Damary, Philippines  
Krassimir Kanev, Bulgarie  
Jacques Lederrey\*\*, Suisse  
Jeehan Mahmood, Maldives  
Ottavia Maurice\*\*, Suisse/Italie  
Susan McCrory, Royaume-Uni  
Juan E. Méndez, Argentine  
Manfred Nowak, Autriche  
Merwat Rishmawi, Palestine  
Suzanne Soukoudé, Togo  
Walter Suntinger, Autriche

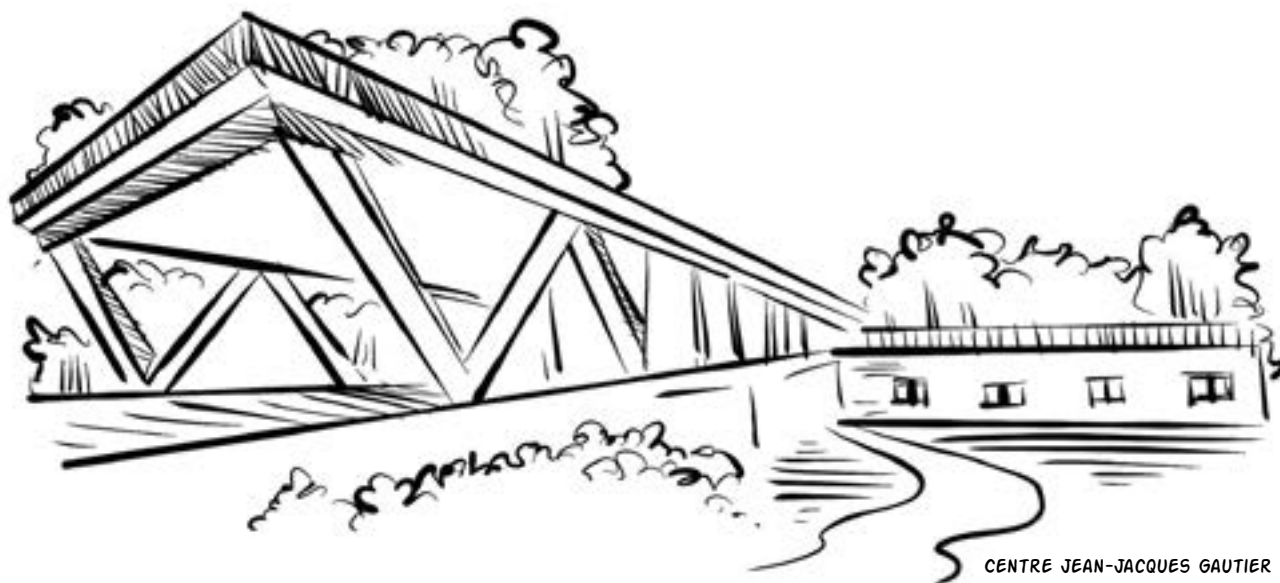
\*\* Membre du Bureau



Portée mondiale  
en 2017



Une version plus détaillée et interactive est disponible en ligne sur :  
[www.apt.ch/fr/rapport-annuel-2017](http://www.apt.ch/fr/rapport-annuel-2017)



**Association pour la prévention de la torture**  
Centre Jean-Jacques Gautier  
10, route de Ferney, case postale 137  
CH-1211 Genève 19  
[www.apt.ch](http://www.apt.ch)

**Coordonnées bancaires:**

UBS Vermont-Nations, CH-1202 Genève

**N° compte:** 279-C8117533.0

**Code bancaire:** 279

**IBAN:** CH62 0027 9279 C811 7533 0

**SWIFT:** UBSWCHZH80A

**Compte postal:** CCP 12-21656-7